

Un contrat social de territoire pour Carrières-sous-Poissy

Alain Schmitz, président du Conseil général, et Eddie Aït, maire de Carrières-sous-Poissy, signent un contrat social de territoire, programme d'actions pour accompagner les familles qui rencontrent des difficultés.

Le contrat social de territoire de Carrières-sous-Poissy, comme tout CST, fait suite à un diagnostic local partagé entre acteurs locaux institutionnels et associatifs, au premier rang desquels figure la mairie. Il met en avant les besoins sociaux de la population et les axes d'action à engager pour y pallier.

Dans le cas de Carrières-sous-Poissy, 3 priorités se sont révélées :

- En matière de logement : œuvrer à la mixité sociale et aider les habitants à se réapproprier leur immeuble et quartier en les rendant acteurs de leur cadre de vie ;
- En matière d'emploi : développer l'insertion professionnelle des chômeurs par une logique de partenariat renforcée entre responsables économiques ;
- En matière d'éducation : soutenir la parentalité en développant et favorisant les compétences pères/mères.

Le diagnostic posé, 15 actions ont été définies qui seront mises en œuvre. Parmi celles-ci : en vue de se réapproprier l'espace public, la découverte du Parc du Peuple de l'Herbe ; contre le chômage, l'expérience des métiers du commerce et de l'artisanat ; pour développer les compétences parentales, une approche de la prévention en santé publique.

Le coût global du CST de Carrières-sous-Poissy s'élève à 1 249 290 € pour les années 2013-2015. Le Conseil général participe à hauteur de 20 % au montant des actions, ce qui représente une somme de 240 866 €, la commune prenant à sa charge 54 % de l'ensemble pour un total de 679 351 €.

Le Département s'engage au quotidien auprès des Yvelinois les plus fragiles. Le contrat social de territoire de Carrières-sous-Poissy est le 23^e signé. Ces 23 CST couvrent 41 communes et concernent 419 845 personnes, soit près de 30 % de la population.

Contact presse :

Alexia Borrás
Tél. : 01 39 07 70 77
aborras@yvelines.fr

